

3J
Société par actions simplifiée
En cours de liquidation
au capital de 1500 euros
Siège social : 8 rue du Gouvernement
39100 DOLE
912907011 RCS Lons le Saunier

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 06 NOVEMBRE 2025

Le 06 novembre 2025, à 19h, les associés de la Société BILIMBI se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, 8 rue du Gouvernement 39100 DOLE, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 23/10/2025.

Le Président de Séance constate que sont présents :

- PHILIPPON Jérémy, demeurant 13 rue des Cotes 39100 AUTHUME, détenteur de la pleine propriété de 500 actions, cinq-cents actions.
- UNY Jordan, demeurant 126 avenue Georges POMPIDOU 39100 DOLE, détenteur de la pleine propriété de 500 actions, cinq-cents actions.
- BOUILLON Julien, demeurant 8 rue du Chèvrefeuille 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE, détenteur de la pleine propriété de 500 actions, cinq-cents actions.

Total des actions des associés présents ou représentés : 1500 actions détenues en pleine propriété sur les 1500 actions composant le capital social.

Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents ou représentés.

Monsieur Jérémy PHILIPPON, préside la réunion en qualité de Liquidateur.

Monsieur Jérémy PHILIPPON préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- un exemplaire du support d'annonces légales "*Actu.fr – La Voix du Jura*" en date du 05/11/2025 à paraître le 06/11/2025.
- le rapport du Liquidateur ;
- le compte de liquidation ;
- le texte des projets de résolutions proposées par Le Président à l'assemblée ;

Puis Le Président déclare que le rapport du Liquidateur, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation.
- Examen et approbation du compte de liquidation et vote d'une répartition pour solde de tout compte.
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat.
- Constatation de la clôture de la liquidation.

Le Président donne lecture de son rapport du Liquidateur et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, Le Président ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DU COMPTE DEFINITIF DE LIQUIDATION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde négatif de **2943,06** euros.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION - SOLDE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde négatif (mali de liquidation) de **2943,06** euros décide qu'aucun remboursement des actions n'est effectué et aucune attribution réalisée.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION - CLOTURE DEFINITIVE DE LA LIQUIDATION

L'assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation de la Société BILIMBI dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour, donne quitus au Liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Le Président de séance déclare la séance levée à 19 h 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Président de Séance
Jérémy PHILIPPON



Secrétaire
Jordan UNY



Les associés présents
Jérémy PHILIPPON



Jordan UNY



Julien BOUILLON

